

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

DÉNONCER LE NETTOYAGE ETHNIQUE DES POPULATIONS ARMÉNIENNES DU HAUT-KARABAKH PAR L'AZERBAÏDJAN - (N° 2071)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE16

présenté par

Mme Mélin, M. Buisson, M. Chenu, M. François, M. Guiniot, Mme Hamelet, Mme Menache, M. Jolly, Mme Le Pen, M. Pfeffer, Mme Robert-Dehault et M. Allisio

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 45, insérer l'alinéa suivant :

« 7 bis. Souligne que l'accord gazier de 2022, conclu entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan afin d'augmenter la part de gaz azerbaïdjanais dans le mix gazier de l'Union européenne, est contradictoire avec les principes de solidarité énoncés par le Conseil et la Commission à l'adresse de l'Arménie et de son peuple ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de souligner que cette PPRE peut avoir du sens si elle envoie un message de clarté à la Commission. En effet, un tel accord est de nature à brouiller la sincérité de nos échanges diplomatiques avec l'Arménie. Et tend à faire croire, que l'UE tient à l'égard de ce conflit, un double discours.